

Refarming 4G : le chantage à l'emploi continue... du côté de Free

Après [SFR](#), c'est au tour de **Free** de pointer les risques de licenciements en cas d'attribution à Bouygues Telecom le droit d'exploiter la 4G dans la bande de fréquences des 1800 MHz.

[Les Echos](#) rapportent ainsi que les dirigeants de l'opérateur auraient écrit à L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) la semaine dernière pour lui indiquer que la réallocation des fréquences de la 2G actuelles pour la 4G à Bouygues Telecom risquerait de provoquer la suppression de 2500 emplois.

Bouygues Telecom avait fait une demande, en juillet dernier, auprès du régulateur le droit d'utiliser sa bande de fréquences 2G 1800 MHz désormais peu exploitée pour lancer des services 4G. Ce qui permettrait à l'opérateur d'accélérer le lancement de ses offres mobiles très haut débit et lui apporterait un avantage concurrentiel face aux autres opérateurs qui déploient un réseau 4G en 800 MHz et 2600 MHz.

Outre l'infrastructure possiblement mise à jour rapidement, Bouygues pourrait également rendre l'iPhone 5 compatible 4G en France, [ce qui n'est pas le cas](#) à ce jour faute du support des fréquences adéquates.

Les arguments de Bouygues Telecom

De son côté, Bouygues Telecom se défend en rappelant qu'il a aussi investi, autour de 900 millions d'euros, dans les licences 4G, et qu'il n'a pas l'intention de faire du *low cost* sur la nouvelle technologie, indique [Les Echos](#).

De plus, le régulateur avait prévenu les acteurs du marché, dès l'été 2010, des risques de refarming de la 4G sur le 1800 MHz, suite à la directive de 2009 de la Commission européenne qui indiquait que les fréquences hertziennes peuvent servir à n'importe quelle technologie radio.

Un sujet épineux pour l'Arcep tiraillé entre la pression des opérateurs nationaux et celle de l'Europe qui, selon la commissaire européenne à la société de l'information **Neelie Kroes**, ne manquera pas d'apporter son soutien à Bouygues si la France ne respecte pas la directive.

Hier, à l'occasion des vœux de l'Arcep, son président **Jean-Ludovic Silicani** a déclaré qu'il « *est tout aussi indispensable que les opérateurs évoluent dans un environnement sécurisé où les règles [...] soient claires, stables et incitatives* » afin de « *définir un chemin de croissance équilibrée de moyen et long termes pour le secteur* ». Une stabilité périlleuse à définir sur laquelle l'Arcep devra se prononcer avant le 28 mars prochain.

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr - La 4G, comme si vous y étiez !](#)